

COTISATIONS

BAREME 2026

MEMBRES CORRESPONDANTS

HT €	TVA 20%	TTC €
---------	------------	----------

Organisations interprofessionnelles publicité, fédérations, associations, conseils, cabinets d'avocats & Prestataires techniques "programmatique et Data" :

Chiffre d'Affaires

							Nombre maximal de projets
jusqu'à 749 999 €	Minimum	914,00	182,80	1 096,80	MC1	50
750 000 à 1 499 999 €	Moyenne	2 186,00	437,20	2 623,20	MC2	180
à partir de 1 500 000 €	Maximum	3 706,00	741,20	4 447,20	MC3	230

Prestataires techniques agissant en tant que déléataire d'un membre actif : Livraison dématérialisée / Hub services "bandes antennes" / Editeur de solution Publicité TV-VOD et cabinets d'avocats

Tranche unique	5 190,00	1038,00	6 228,00	MC4*	2 000
----------------------	-----------------	---------	----------	------	-------

Cotisations groupées consultez l'ARPP

* suite à la décision du Conseil d'Administration de l'ARPP, les **cabinets d'avocats** relèvent systématiquement de la catégorie MC4, quel que soit le montant de leurs revenus.

Projets supplémentaires reportables/an par tranche de 50 : 939,00 €

Un projet est caractérisé par l'existence d'une version, d'un format, d'une durée..
Ex. : 1 script de 30 secondes et 1 script de 20 sec. sont décomptés comme 2 projets.